

## SEMAINE DU DROIT ET DE LA DÉMOCRATIE

### Cours n° 1 : Introduction et définition de la démocratie (Gregory Tardi)



Gregory Tardi, BA (avec distinction), BCL, LL.B., Djur., est conseiller parlementaire dans les services juridiques de la Chambre des communes du Canada. Il fournit des conseils à la Chambre, ses hauts dirigeants et à tous les membres du parlement. M. Tardi a travaillé au Bureau du Conseil privé, au ministère de la Justice et à Élections Canada. Il est maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université McGill et a publié de nombreux articles sur le rôle du droit dans la gouvernance démocratique. M. Tardi est le directeur exécutif fondateur de l'Institut de droit parlementaire et politique et le rédacteur en chef fondateur de la Revue de droit parlementaire et politique.

Ce cours d'introduction comporte une étude du concept de la démocratie ainsi qu'une discussion portant sur ce qui caractérise un système gouvernemental démocratique par opposition à un système autoritaire ou dictatorial.

Les gouvernements utilisent souvent l'idée de la démocratie pour justifier toute politique ou tout programme qu'ils désirent adopter. Également, la démocratie est employée de façon à ce que l'approbation populaire ait préséance sur les principes généraux et sur certaines règles du gouvernement. Bien qu'il existe plusieurs définitions de la démocratie, ces deux exemples représentent de mauvais emplois du terme. En fait, la démocratie est mieux définie en tant que système gouvernemental ou comme façon de gouverner qui combine la liberté de choix de la population et du corps électoral en ce qui a trait à la direction générale de la société publique, la légitimité de l'autorité publique, l'égalité des citoyens et la conduite du gouvernement selon la primauté du droit.

Ainsi, on constate que la démocratie prend un sens particulier en politique, en droit et en administration publique. L'essence même d'un gouvernement et d'une administration démocratiques requiert la combinaison de ces caractéristiques de façon équilibrée. L'absence de l'une de ces caractéristiques risque d'amener à un système non démocratique et, plus particulièrement si la primauté du droit n'est pas respectée, la démocratie est grandement en danger.

Dans un monde moderne, ces caractéristiques générales de la démocratie seront intégrées au sein des institutions, dans des politiques et dans les pratiques. Celles-ci seront énumérées et feront l'objet de discussions.